

DEPARTEMENT DU LOT

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE
De
SALVIAC



Compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2016

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf, Philippe Ruscassie, Philippe Balat, Viviane Iragnes-Colin, Christian Doby, Hélène Bureau, Marie-Thérèse Souriat, Christian Farguet, Bernard Gay

Absents excusés : Marcel Paul, Ingrid Puyo.

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau.

Ordre du jour :

1. Délibération achat terrain (près de l'ancienne gendarmerie)
 2. Délibération pour demander la subvention de l'enveloppe parlementaire au sénateur (projet parcours de santé)
 3. Délibération automaticité des indemnités de fonction du maire
 4. Délibérations relatives aux amortissements des travaux effectués par la FDEL
- Questions diverses
Compte-rendu commission des écoles.

1. Une délibération est prise autorisant le maire à acquérir une parcelle de terrain constructible appartenant à M. Rault jouxtant les locaux de la gendarmerie au prix de 10€ le m².
2. Le conseil accepte par délibération qu'une demande de subvention de 4000€ soit faite auprès du sénateur Requier pour financer le parcours de santé et l'éclairage du boulodrome (coût total 40.000€).
3. Une délibération est demandée pour le règlement au cabinet A2C de 16.300€ HT concernant la mission de conduite d'opération pour l'ensemble du projet piscine (conception, réalisation travaux). Délibération prise.
4. Délibération automaticité des indemnités de fonction du maire : une augmentation d'indice a été imposée à tous les maires. Alain Faucon souhaitant que la baisse de 20% décidée au début du mandat soit appliquée à cette augmentation, le conseil doit délibérer pour donner son accord à cette baisse qui maintient les indemnités du maire de Salviac en-dessous du tarif imposé. Son indemnité passe donc de 1254€ brut par mois à 1292€ brut au lieu de 1634€ imposés. Le conseil donne son accord. A rappeler que les indemnités des adjoints ne sont pas modifiées et avaient été diminuées de 10% en début de mandat.
5. L'obligation d'amortissement concerne le compte 204 :
 - Commande électrique du poste de Roquebrune : 608€81
 - Extension réseau Borie Madone : 51€42L'amortissement est fixé à un an.

Questions diverses :

- **Budget** : Le maire indique qu'un plan d'investissement 2016 a été réalisé portant sur l'ensemble des travaux électriques à réaliser sur la commune, il s'élève à 133.550€ ; la recette annuelle générée par les panneaux photovoltaïques de la halle des sports est de 10.000€ doublée par la FDEL soit 20.000€ annuels. Des arbitrages seront donc nécessaires pour définir les travaux prioritaires comme le changement de disjoncteur à la station d'épuration et la sécurisation de l'éclairage public. L'enfouissement des réseaux et l'éclairage public de la route de Dégagnac (entre la maternelle et le bourg) figurent également dans les priorités pour un montant de 31.899€ à la charge de la commune.
- **Réunion avec l'ADIL fin janvier (commission des locations communales)**
De l'avis des participants (P.Ruscassie, C.Doby, C.Farguet, Viviane Iragnes-Colin), cette réunion était animée par des gens « peu professionnels » et n'a pas apporté d'éléments nouveaux. Concernant les bâtiments communaux, le maire souhaite qu'un tableau soit réalisé indiquant les travaux à faire, qui doit les faire (commune ou com-com) et que les travaux réalisés soient attestés par les utilisateurs (écoles...).
- **Commission écoles**
Anne-Marie Delpech fait le bilan des effectifs des écoles :
Maternelle : 48 enfants répartis entre la TPS (5) la PS (9) la M (10) la GS + CP (14 + 10) , 50 enfants pour la prochaine rentrée.
Ecole primaire : 52 élèves : CE1 : 14 + CE2 : 10 soit 24
CM1 : 12 et CM2 : 16 soit 28 + 4 AVS. Les prévisions pour la rentrée de septembre 2016 donnent 24 en CE1-CE2 et 21 en CM1-CM2 (chiffres susceptibles d'évoluer)
- **Ferme photovoltaïque**
Le maire indique que le projet a fait l'objet de la ministre de l'environnement Ségolène Royal qui l'a qualifié d'exemplaire. Il est sélectionné pour le projet d'appel d'offres (prix d'achat de la production garanti). Les travaux de défrichage ont commencé, la commune sera vigilante sur le respect du cahier des charges. Le maire a rendez-vous avec PHOTOSOL pour la fourniture de panneaux photovoltaïques pour le projet piscine. Les travaux de la ferme photovoltaïque devraient commencer au 2^{ème} semestre 2016.

Le Maire
Alain Faucon